



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2018

**OJ N°35 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE JATXOU - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME.**

Date de la convocation : 26 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

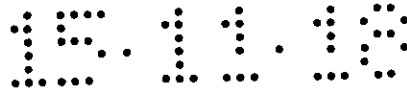
PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°11), AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian (jusqu'à l'OJ N°9), ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°10), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge (jusqu'à l'OJ N°32), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°32), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°8), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°32), BERRA Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°6), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°32), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°30), CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°32), DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°8), DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°10), ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre représenté par EXILARD Arnaud, ETCHEBERRY Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°32), ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe (jusqu'à l'OJ N°19), ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, FIESCHI Pierre, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°35), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph représenté par URRUTY Sandrine, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand (jusqu'à l'OJ N°32), HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°11), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



l'OJ N°9), IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°9), IRUMÉ Jacques, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°9), LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°32), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°11), LAFITTE Pascal, LAMERENS Jean-Michel, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules (jusqu'à l'OJ N°20), LARRANDA Régine, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine (jusqu'à l'OJ N°5), MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°4), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°9), OÇAFRAIN Gilbert, OLÇOMENDY Daniel, ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°11), SAN PEDRO Jean, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°32), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°8), UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALZURI Emmanuel, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BELLEAU Gabriel, BIDEGARAY Barthélémy, BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, DAVANT Allande, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ERREÇARRET Anicet, ETCHEMAITE Pierre, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GALANT Jean-Michel, GAMOY Roger, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, JOUGLEUX Bernadette, LACASSAGNE Alain, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAPEYRADE Roger, LARRABURU Antton, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, SANPONS Maryse, TARDITS Richard, URRUTIAGUER Sauveur, VILLENEUVE Arnaud.

PROCURATIONS :

ALÇUGARAT Christian à AGUERGARAY Léonie (à compter de l'OJ N°10), ARCOUET Serge à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°33), BARATE Jean-Michel à DE PAREDES Xavier, BARUCQ Guillaume à ORTIZ Laurent (à compter de l'OJ N°33), BELLEAU Gabriel à MANDAGARAN Arnaud, BERLAN Simone à BERGE Mathieu (à compter de l'OJ N°33), BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°33), BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BORDES Alexandre à DALLEMANE Michel, CARRIQUE Renée à BARANTHOL Jean-Marc, CLAVERIE Peio à VEUNAC Michel, CURUTCHARRY Antton à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°33), DARRASSE Nicole à HIALLE Sylvie (à compter de l'OJ N°9), DE LARA Manuel à ITHURRIA Nicole, DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ELISSALDE Philippe à FOUNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°35), ETCHEBERRY Jean-Jacques à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°33), ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°21), EYHERABIDE Pierre à IDIART Alphonse, FONTAINE Arnaud à LESPADE Daniel, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HIRIART Michel à POULOU Guy, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IPUTCHA Jean-Marie à LAMERENS Jean-Michel, IRIGOYEN Jean-François à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°10), IRUMÉ Jean-Michel à IRUME Jacques, ITHURRALDE Éric à ERDOZAINCY-ETCHART Christine, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°10), LACASSAGNE Alain à LAUQUE Christine, LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°33), LAFITE Guy à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°12), LARRABURU Antton à LARRANDA Régine, LARRAMENDY Jules à NEGUELOUART Pascal (à compter de l'OJ N°21), LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°32), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°6), MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°9),

Siège

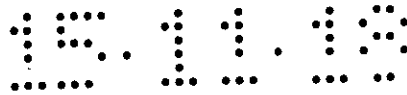
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Señalca

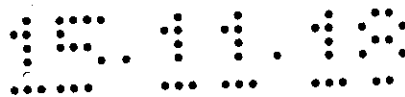
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



MONDORGE Guy à PONS Yves (à compter de l'OJ N°5), MOTSCH Nathalie à BERARD Marc, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, NOUSBAUM Pierre-Marie à LISSARDY Sandra (à compter de l'OJ N°10), OCAFRAIN Michel à HARISPE Bertrand (jusqu'à l'OJ N°32), OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, ONDARS Yves à DELGUE Lucien, SERVAIS Florence à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°33), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°9), TARDITS Richard à BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°32), UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°9), VILLENEUVE Arnaud à ETCHEBEST Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote à main levée



**OJ N°35 - AMENAGEMENT ET HABITAT ;
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISÉ ADS ;
COMMUNE DE JATXOU - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

La procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Jatxou a été engagée par décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 octobre 2017 pour procéder à diverses évolutions et notamment la mise à jour de la liste des emplacements réservés et la modification de certaines dispositions du règlement.

Ce projet de modification entre dans le champ d'application de la procédure défini aux articles L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Modifications de document graphique :

- ER18, ER19, ER20, ER21, ER22, ER23 et ER23 : identification dans la légende ;
- ER10, voie communale n°2 : allongement du linéaire ;
- ER3 voie communale n°4 : réduction de l'emprise ;
- ER17 voie communale Joanoeneakobidia : réduction de l'emprise ;
- ER22 chemin rural Erreka ko bidea : réduction de l'emprise ;
- Ajout d'un ER pour l'élargissement d'une voie dans le bourg entre la voie communale n°1 et la voie communale n°4.

Modifications du règlement écrit :

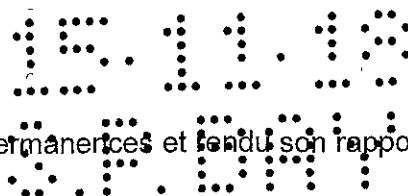
- Article 5 et 14 des zones UB, UC, UD, UY, 1AU, 2AU, A et N: mise à jour par rapport aux nouveautés de la loi Alur : suppression des règles du COS et de la superficie minimale des terrains ;
- Article 4 des zones UB, UC, UD, UY, 1AU : précision des dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales ;
- Article 6 et 7 des zones UB, UC, UD, UY, 1AU, 2AU, A et N : modification des dispositions relatives aux implantations par rapport aux voies et emprises publiques et aux limites séparatives ;
- Article 11 des zones UB, UC, UD, UY, 1AU, A et N : précisions des dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions ;
- Article 12 des zones UB, UC, UD, UY, 1AU : précisions des dispositions relatives au stationnement ;
- Article 13 des zones UB, UC, UD, 1AU : précisions des dispositions relatives aux espaces libres.

Les notifications réglementaires prévues à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme ont été effectuées le 21 décembre 2017 aux personnes publiques et organismes associés.

L'avis émis par les personnes publiques et organismes associés est :

- Délibération du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque et du Seignanx en date du 9 mars 2018 : avis favorable.

L'enquête publique réglementaire s'est déroulée du 30 avril 2018 au 4 juin 2018 inclus, à la mairie de Jatxou. Elle s'est effectuée sous l'autorité de Madame Bedere, commissaire-enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif par ordonnance du 14 décembre 2017. Le



commissaire-enquêteur a tenu 3 permanences et rendu son rapport et ses conclusions le 30 juin 2018.

Les observations :

L'enquête a donné lieu au recueil de 2 observations sur registre papier de la Mairie.

Le dossier dématérialisé a reçu 168 visites mais n'a donné lieu à aucun téléchargement ni à aucune observation.

Madame le commissaire-enquêteur, dans ses conclusions et avis (ci-joints), a émis un avis favorable sur le dossier de modification n° 1 du PLU de Jatxou soumis à l'enquête.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le champ d'application de la modification défini aux articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Jatxou approuvé le 30 janvier 2014 ;

Vu le projet de modifications de document graphique et du règlement ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Jatxou engageant la modification n°1 du PLU en date du 22 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Jatxou en date du 23 février 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de modification du plan local d'urbanisme conformément à l'article L-153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque précisant le contenu et engageant la procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Jatxou en date du 4 octobre 2017 ;

Vu la notification en date du 21 décembre 2017, du dossier de projet de modification n°1 à Monsieur le Maire de Jatxou, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre départementale d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Pays Basque Seignanx et à l'Autorité environnementale dans le cadre de l'évaluation environnementale ;

Vu la décision de la MRAE en date du 19 février 2018 précisant que la procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Jatxou n'est pas soumise à l'évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable du SCOT Pays Basque Seignanx en date du 9 mars 2018 ;

Vu l'enquête publique sur le projet de modification n°1 qui s'est déroulée du 30 avril 2018 au 4 juin 2018 à la mairie de Jatxou ;

15.11.18

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur rendus le 30 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Jatxou soumis à l'enquête ;

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Jatxou :

- prise en compte de la nouvelle dénomination des voies et leur nouvelle numérotation dans le tableau des emplacements réservés ;
- élargissement de 6 emplacements réservés sur l'ensemble du linéaire de la voie ;
- création de 5 nouveaux emplacements réservés.

Tous ces éléments sont exposés en séance, et figurent dans le tableau annexé à la présente délibération ;

Vu le dossier du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme amendé en conséquence ;

Vu la présentation de synthèse de la procédure et l'enquête publique exposée en présente séance et adressée à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire:

- d'approuver le dossier de modification n°1 ci-annexé du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jatxou ayant pour objectif de procéder à diverses évolutions, et notamment la mise à jour de la liste des emplacements réservés et la modification de certaines dispositions du règlement, en tenant compte de l'avis du commissaire-enquêteur, et selon les modifications exposées dans le tableau annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la mairie de Jatxou et à la Communauté d'Agglomération pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération ; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Alain LACASSAGNE ne prend part au vote (procuration à Madame LAUQUE Christine).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-Marie MARTINO.



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : **15 NOV. 2018**

Publié le : **15 NOV. 2018**

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72